

MAIRIE DE DISSAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil neuf le vingt quatre mars à 20h30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur REMBLIER Louis, Maire.

PRESENTS : Monsieur Gérard ANDRE, Madame Françoise DEBIN, Monsieur Michel FRANCOIS, Madame Annick PLUMEREAU, Monsieur Pierre BREMOND, Monsieur François ARANDA, Monsieur Damien AUBRION, Monsieur Olivier POUZET, Madame Annie LEGRAND, Madame Sophie SEGUIN, Monsieur Dominique LUSSEAU, Monsieur Carlos FERREIRA, Monsieur Jean Claude RICHARD, Madame Marie France ROBIN, Madame Arlette BRISON, Monsieur Aymeric DUVAL, Madame Marie France DUBOIS, Madame Denise KARAGUITCHEFF, Monsieur Sébastien PERE, Monsieur Jean Marie THEBAULT

EXCUSEE : Véronique PELOQUIN donne pouvoir à Arlette BRISON

Monsieur Aymeric DUVAL a été désigné secrétaire de séance

1/RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE P-E VICTOR

VALIDATION DE L'AVENANT DE MAITRISE D'ŒUVRE

CHOIX DU CABINET POUR UNE ETUDE D'OPTIMISATION THERMIQUE DYNAMIQUE

LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LA MISSION DE COORDINATION EN MATIERE DE SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE

M. le Maire rappelle le lancement de l'opération lors du Conseil Municipal du 27 septembre 2007 et la validation de la phase 1 de travaux lors du conseil municipal du 22 janvier 2009, pour un coût d'opération estimé à 2 051 165 € HT soit 2 449 270 € TTC. La tranche ferme du marché de maîtrise d'œuvre correspondant à cette phase de travaux porte sur :

- la phase 1 de travaux : la totalité des études de conception et la construction d'un restaurant scolaire et d'une garderie,
- la phase 2 de travaux : les études de conception jusqu'en phase APD et permis de construire pour la construction d'un bâtiment administratif comportant la bibliothèque et les locaux du personnel et de service.

La tranche conditionnelle du marché de maîtrise d'œuvre concernant la fin des études et la réalisation de la phase 2 de travaux pourra être affermie ultérieurement.

①

M. le Maire indique que le coût travaux et le contenu de la mission de maîtrise d'œuvre ayant évolué, l'équipe de maîtrise d'œuvre propose un nouveau tableau de répartition des honoraires pour établir un avenant sur la base du coût travaux des deux tranches de travaux d'un montant de 2 340 000 € HT. Le forfait global de rémunération des tranches ferme et conditionnelle de maîtrise d'œuvre passe de 285 148 € HT à 295 578 € HT soit 3,66 % d'augmentation.

②

M. le Maire présente le tableau d'analyse de la consultation pour la mission d'étude d'Optimisation Thermique Dynamique et propose de retenir l'offre de la société DELTAWATT, présentant le meilleur rapport qualité/prix, pour un montant de **5 440 € HT** des phases 3 et 4.

③

Afin de mener à bien ce projet, il conviendrait de s'adjoindre les compétences d'un coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé (SPS).

Le montant prévisible de cette prestation est inférieur à 20 000 Euros H.T.

M. Le maire propose, conformément au code des marchés publics, d'organiser une mise en concurrence sous forme de procédure adaptée.

④

Concernant la mission de conduite d'opération confiée à l'ATD, il convient de faire porter la convention actuelle sur les phases de travaux 1 et 2. Lorsque la 3^{ème} phase de travaux sera engagée, il conviendra d'établir une nouvelle convention. Cela permet de conserver la convention actuelle sans modification.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

↳ Valide l'avenant de maîtrise d'œuvre passant les honoraires de maîtrise d'œuvre à 295 578 € HT pour les tranches ferme et conditionnelle.

↳ Décide de choisir la société DELTAWATT pour assurer la mission d'étude d'Optimisation Thermique Dynamique pour un montant de 5 440 € HT et autorise M. le Maire ou son représentant à signer le marché et toutes les pièces s'y rapportant.

↳ Il donne pouvoir au maire ou à son représentant, pour organiser la consultation du coordonnateur SPS, et signer le marché correspondant et tous les documents relatifs à cette opération.

2/ Fonds de concours pour travaux de voirie 2008

Monsieur le Maire

- informe l'assemblée délibérante que le fonds de concours correspondant aux travaux de voirie 2008 réalisés par la Communauté de Communes de Val Vert du Clain s'élève à 170 000 euros,
- demande à l'assemblée délibérante de l'autoriser à signer la convention avec la communauté de communes de Val Vert du Clain.

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la communauté de communes de Val Vert du Clain pour un montant de 170 000 euros (cent soixante dix mille euros).

3- Vote des taux d'imposition locale 2009

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur les taux d'imposition pour 2009 soit :

<i>Taxes</i>	Taux 2008	Taux 2009
Taxe d'habitation	10.75	10.80
Foncier bâti	11.28	11.34
Foncier non bâti	36.83	37.01
Taxe professionnelle	11.58	11.64

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte ces propositions de taux d'imposition des quatre taxes locales pour 2009.

4/ Avenant n°1 à la convention d'organisation du transport scolaire

Le maire rappelle la convention signée le 01.09.2005 entre le Département et la commune de Dissay pour le transport des élèves des écoles primaire et maternelle.

Le fonds de concours versé jusqu'alors par la commune dans le cadre de cette convention représentait 15% du coût du transport. Or, par délibération du Conseil Général en date du 19.12.2008, ce taux a été porté à 20% ;

Après délibéré, l'assemblée délibérante approuve cet avenant n°1 à la convention du transport scolaire qui porte à 20% le taux du coût du transport à charge de la commune, à compter du 1^{er} janvier 2009.

5-Contribution du budget communal au titre des eaux pluviales pour 2009.

Considérant la nature partiellement unitaire du réseau d'eaux pluviales et les répercutions sur les installations du réseau d'assainissement de la commune, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de fixer forfaitairement la proportion des charges de fonctionnement et d'investissement qui fera l'objet d'une participation du budget général versée au budget annexe d'assainissement.

Monsieur le Maire précise que la charge financière supportée par le budget général de la commune au titre des eaux pluviales dépend de la nature des réseaux (totalement séparatifs, partiellement ou totalement unitaires).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

✓ Décide de fixer cette participation à :
5 % des charges de fonctionnement du réseau, amortissement et intérêts des emprunts exclus,
Et 15 % des amortissements techniques et intérêts des emprunts.

Pour 2009, le montant de cette participation s'élève à 14670 euros et sera imputée au compte 65737 du budget général (et 7063 du budget assainissement).

6/Tarifs de l'eau et de l'assainissement

Le conseil municipal, à l'unanimité vote les tarifs de l'eau et de l'assainissement comme suit pour l'année 2009:

EAU		ASSAINISSEMENT	
Prime fixe	26.90 euros	Prime fixe	20.91 euros
Redevance au m3	0.97 euro dont 0.051 pour la redevance prélèvement sur la ressource en eau	Prix au m3	0,59 euro

7/Subventions 2009

Sur proposition de Monsieur le Maire les membres du Conseil Municipal votent les crédits prévus au chapitre 65 du budget communal selon la répartition suivante

657362	Subvention CCAS	9 979.47
657361	Subvention Caisse des Ecoles	40 419.18
65735	Crèche intercommunale (fonds de concours)	14 000.00
657364	Subvention au budget camping	17 434.60
6537	Participation eaux pluviales	14 670.00
6574	Subvention aux associations (voir 1 ^{ère} répartition ci après)	84 871.00

	fonct,	except,	Observations
A croch et vous	700		
ACCA	285		
ACCOR			
ADMR	1850		
ADMR St Georges			
Amicale des employés	310		
Amicale des employés (étang)	1000		
Amicale pongiste	500		
Amis BVD	280		
Amis du cyclisme	320		
Assoc petits et grands			
Basket	800		
Carrefour de l'amitié	460		
Club cynophile	250		
Dissay loisirs	1800		
CSD foot	2500		
Comité de jumelage	1500		
Comité des fêtes	5000		
Danse plaisir	300		
Droits des femmes	180		
Éclat	250		
Espace chorégraphique			
Espoir DISSAY/twirling	2300		
Twirling	360		
FNACA	230		
FEPS	800		
Judo	1700		
L'espérance	1250		
Les Francas	*41200	7000	*correspond au montant de la convention financière votée par délibération du 22.01.09
Prévention routière	76		
Restos du cœur	450		
Syndicat d'Initiative			
Tennis club	500		
Théâtre	350	800	
Crédits en réserve			3000
Sous TOTAL	67501	7800	3000

autres demandes de subventions			
ADAEM Eurochestreries (07. 2009)			
Asso sécheresse 2003			
Ecole de musique de St Georges			
Ici là-bas	400		
Réseau gérontologique			
Sri Lanka solidarité			
Taekwondo	500		
Val Frimousse achat jouets			
TOTAL	68401	7800	3000

8/ Audit énergétique et acoustique pour la salle polyvalente

M. le Maire présente les tableaux d'analyse de la consultation pour les missions d'audit énergétique et audit acoustique pour la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de retenir l'offre de

- la société **Deltawatt**, présentant le meilleur rapport qualité/prix, pour l'audit énergétique pour un montant de **3890 € HT**

- la société **ABC Décibel** présentant le meilleur rapport qualité/prix pour l'audit acoustique pour un montant de **1700 € HT**

et autorise M. le Maire ou son représentant à signer ces offres et toutes les pièces s'y rapportant.

9/Vote des comptes administratifs 2008

	Assainissement	Batiment location	Camping	Eau	Parc Bélardière	Commune
INVESTISSEMENT						
<u>Dépenses</u>						
Prévus	898 369,95	253 779,72	11 461,24	256 731,46	1 473 343,25	2 872 311,31
Réalisés	190 190,91	250 738,85	8 761,24	147 003,23	1 385 936,31	408 322,30
Reste à réaliser	553 062,88	2 883,80		109 695,30		2 465 336,21
<u>Recettes</u>						
Prévus	898 369,95	153 779,72	11 461,24	256 731,46	1 473 343,25	2 872 311,31
Réalisés	319 135,58	7 554,74	10 780,30	67 149,34	1 473 343,25	765 213,83
Reste à réaliser						29 250,00
FONCTIONNEMENT						
<u>Dépenses</u>						
Prévus	372 064,75	42 000,00	22 630,94	334 216,41	1 417 159,00	2 199 460,08
Réalisés	124 630,95	10 982,59	21 021,90	309 319,19	1 385 937,24	2 251 741,54
Reste à réaliser						
<u>Recettes</u>						
Prévus	372 064,75	42 000,00	22 630,94	334 216,41	1 417 159,00	2 199 460,00
Réalisés	204 468,41	31 333,46	21 906,36	369 402,28	1 416 633,77	2 539 576,75
Reste à réaliser						

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE						
Investissement	128 944,67	-243 184,11	2 019,06	-79 853,89	87 406,94	356 891,53
Fonctionnement	79 837,46	20 350,87	884,46	30 083,09	30 696,53	287 835,21
Résultat global	208 782,13	-222 833,24	2 903,52	-19 770,80	118 103,47	644 726,74

10/Approbation des comptes de gestion 2008

Commune, Camping, Bâtiments location, Eau, Assainissement, Parc la Bélandière.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, de l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2008.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures 2008.

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2008 par le receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion dressés par Monsieur le receveur.

11/ Affectation des résultats 2008

	Assainissement	Bat,location	Camping	Eaux	Commune	
Excédent de fonctionnement 2008	79 837,46	20 350,87	884,46	60 083,09	287 835,21	
Déficit reporté						
Excédent de fonctionnement cumulé	79 837,46	20350,87	884,46	60 083,09	287 835,21	
Excédent d'investissement	128 944,67		2 019,06		356 891,53	
Déficit d'investissement		243 184,11		79 853,89		
Déficit des restes à réaliser	553 062,88	2 883,80		109 695,30	2 436 086,21	
Besoin de financement	424 118,21	246 067,91		189 549,19	2 079 194,68	
Résultat d'exploitation au 31.12.2008						
	Excédent	79 837,46	20 350,87	884,46	60 083,09	287 835,21

	Déficit					
Affectation complémentaire au C/1068		79 837,46	20 350,87		60 083,09	287 835,21
Résultat reporté en fonctionnement (002)				884,46		
Résultat d'investissement reporté (001)						
	Excédent	128 944,67		2 019,16		356 891,53
	Déficit		49 138,39		79 853,89	

12/Vote des budgets primitifs 2009

BUDGET	Investissement		Fonctionnement	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Commune	3 734 396,86	3 734 396,86	2 411 987,08	2 411 987,08
Assainissement	619 190,04	619 190,04	192 486,95	192 486,95
Eau	194 777,45	194 777,45	340 232,80	340 232,80
Bâtiment location	265 367,91	265 367,91	22 000,00	22 000,00
ZAE Belardière	1 442 646,72	1 442 646,72	1 416 632,84	1 416 632,84
Camping	2 019,06	2 019,06	29 819,06	29 819,06

Point sur les dossiers en cours

Pierre BREMOND

- **Bibliothèque** : réunion avec la directrice de la BDV (Mme Jourdain) et la bibliothécaire responsable du réseau des bibliothèques de la Communauté de communes De Val Vert Du Clain (Mireille Lopez) : mise à disposition d'un nombre de volumes intéressant sous condition d'inscription d'une ligne budgétaire par la commune (6000€ inscrit au BP 2009)
- **Saison culturelle** : réunion le 25.03 pour proposition d'un support de communication
- **Journée des sports** : le 27 juin

François ARANDA

- **Marché hebdo** : Mr Planchon, volailler, à la mi-avril le samedi
- **Visuel 4X3 pour parc de la Bêlardière** : en cours de consultation
- Réunion avec les acteurs économiques : le 20.04 à 20h30

Annick PLUMEREAU

- **Village retraite** : Compte rendu de la dernière réunion ; bornage du terrain le 27.03.09
- **Accueil ados à la Mourauderie** : bilan des vacances de février (avec notamment la réalisation d'un four solaire avec Les Petits Débrouillards)
- **Ligne en Vienne** : nouvelles lignes de bus entre Dissay et différents lieux de travail alentours
- **Concours de dessin** proposé par Christian Geay aux enfants de l'école Paul Emile Victor : remise des prix le 17.04 à la cantine
- **Rased** : action de l'association de parents d'élèves accompagnés de 4 élus pour une rencontre avec l'IA : les maîtres G se déplaceront depuis Poitiers pour prendre en charge les enfants signalés en difficulté
- **Inscriptions scolaires** des enfants nés en 2006 du 30.03 au 17.04 le matin en mairie
- Réunion de la **commission « éducation et solidarité »** le 16.04 à 20h30

Michel FRANCOIS

- Lancement du **site Internet** le 6 avril à 19h à la cantine PEV
- **Signalitique des bâtiments communaux** : rencontre des 3 entreprises retenues vers la mi avril
- **Réunions de quartiers** : le 3, 10 et 17 avril à 20h30
- **CCJ** : prochaine réunion plénière le 4 avril

Françoise DEBIN

- **commission voirie** le jeudi 25 mars
- **Liaison voie I.Parc** : début des travaux le 6 avril pour 6 semaines environ
- **Coussins berlinois de l'avenue du Clain** : à enlever en même temps que travaux sur revêtement de chaussée par DDE
- **Logement de la Tour** : la cheminée extérieure a été démolie
- **Assainissement Allié, Bellevue, Jonchère** : appel d'offres à partir de la mi avril
- **ZNIEFF** : clôture installée ; visite le 6 juin de 16h30 à 19h

Gérard ANDRE

- Prochaine réunion du **Haut Poitou et Clain** : le 30 mars
- Prochaine réunion de **CODEVAL** le 3 avril
- **Conseil communautaire** du 20.03 : taux d'imposition +5%

Prochain conseil municipal le mercredi 29 avril à 20h30 (préparation le 21 avril)